



COMMISSIONS PROFESSIONNELLES PARITAIRES
INDUSTRIE VAUDOISE DE LA CONSTRUCTION

ATTESTATION

L'entreprise sise à
confirme que
est employé au sein de notre société depuis le
en qualité de

Nous sollicitons pour la personne susmentionnée l'accès à l'application « contrôleur » du système SIAC dans le but de pouvoir contrôler les cartes professionnelles de nos sous-traitants. Les conditions d'utilisation sont définies sur la demande remplie par le collaborateur.

Nous nous engageons à informer immédiatement le secrétariat des Commissions Professionnelles Paritaires par téléphone 021 826 60 00 ou email : commissionsparitaires@cppvd.ch en cas de départ dudit collaborateur.

Nous comprenons notre responsabilité en cas d'absence d'annonce de cessation des rapports de travail et d'utilisation abusive subséquente de la part du collaborateur.

Lieu et Date :

Signature autorisée :

.....

.....